

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7230327901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://reussir-agri72.fr/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7230327901>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 juillet 2020** sur **Agri 72 web**
Pour le département : **72 - SARTHE**

AVIS DE FUSION - AUGMENTATION DE CAPITAL

HASTONE -SARL au capital de 1 200 € porté à 1 500 € par l'effet de la fusion visée ci-après-Siège social : 6 rue des Peupliers – ZAC de la Pointe 72190 SARGÉ-LES- LE MANS-487 886 137 RCS LE MANS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30.06.2020, l'associé unique de la société HASTONE a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date 09 mars 2020, aux termes duquel la société SARL EOLES, sarl au capital de 4 000 €, dont le siège social est au 6 rue des Peupliers 72190 SARGE-LES-LE MANS, immatriculée au RCS de LE MANS sous le numéro 511 739 302, a fait apport, à titre de fusion, à la société HASTONE de la totalité de son actif évalué à 347 790 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 197 790 €, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 150 000 €,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 300 € pour le porter de 1 200 € à 1 500 €, par la création 600 parts nouvelles de 0,50 € chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique de la société SARL EOLES à raison de 1 part sociale de la société absorbante HASTONE contre 13,333 parts sociales de la société absorbée SARL EOLES. La prime de fusion s'élève globalement à 149 700 €. La fusion est devenue définitive le 30.06.2020 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'associé unique de la société SARL EOLES en date du 30.06.2020 et du procès-verbal de l'associé unique de la société HASTONE en date 30.06.2020, la société SARL EOLES se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 01.01.2020 d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les

opérations réalisées par la société SARL EOLES depuis le 01.01.2020 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société HASTONE et considérées comme accomplies par la société HASTONE depuis le 01.01.2020. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à 1 200€. Il est divisé en 2 400 parts de 0,50 € chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à 1 500 €. Il est divisé en 3 000 parts de 0,50 € chacune, entièrement libérées."

L'associé unique de la société HASTONE a également décidé :

- d'étendre l'objet social aux opérations suivantes : l'animation commerciale, l'organisation d'évènements et la formation, agence de publicité, agence digitale WEB et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

Ancienne mention : "La Société a pour objet : consultant en marketing et communication.

Nouvelle mention : "La Société a pour objet : consultant en marketing et communication, l'animation commerciale, l'organisation d'évènements et la formation, agence de publicité, agence digitale WEB.

- de nommer à compter du 01.07.2020, en qualité de gérant pour une durée illimitée, M. Pierre JEANNESSON demeurant au 11 rue Leboindre 72000 LE MANS. Pour avis - La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN
Directeur de Médialex

